

Lavigne, Pierre et Marie, *Regards sur la Constitution soviétique de 1977*, Paris, Economica, 1979 (Collection Politique comparée), 163 p.

Christine Piette

Volume 10, numéro 4, 1979

Les nouveaux centres de pouvoir dans la dynamique des relations internationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701005ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701005ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Piette, C. (1979). Compte rendu de [Lavigne, Pierre et Marie, *Regards sur la Constitution soviétique de 1977*, Paris, Economica, 1979 (Collection Politique comparée), 163 p.] *Études internationales*, 10(4), 865–866.  
<https://doi.org/10.7202/701005ar>

pour les marxistes, en raison justement du fait que leur propre méthodologie ne puisse se concilier avec une idéologie et un mouvement qui doivent appartenir à une période définie de l'histoire telle qu'ils la conçoivent. Sa conclusion est ainsi décevante. Ce qui est intéressant c'est l'analyse de l'auteur dans laquelle il a cherché à présenter le rôle du nationalisme d'abord dans les États socialistes, puis dans le Tiers-Monde où le socialisme espère percer. Il reconnaît toutefois que le nationalisme est un phénomène sain lorsqu'il représente la résistance à l'exploitation. Avec cette constatation il encourage les marxistes à ne pas ignorer ce phénomène, mais plutôt, à l'instar de Lénine, à l'incorporer à côté de l'exploitation de classe dans la théorie et la pratique marxiste.

Cet ouvrage s'adresse d'abord aux marxistes ; pour les non-marxistes comme ce critique, il est intéressant dans la mesure où il permet de mieux comprendre quelles sont les difficultés que le phénomène pose aux marxistes. En dernière analyse, il semble que c'est l'idéologie marxiste et non le nationalisme qui pose le vrai problème.

Stanislav KIRSCHBAUM

*Département de science politique,  
Collège Glendon, York University*

## UNION SOVIÉTIQUE

LAVIGNE, Pierre et Marie, *Regards sur la Constitution soviétique de 1977*, Paris, Economica, 1979 (Collection Politique comparée), 163p.

L'ouvrage de Pierre et Marie Lavigne sur la Constitution soviétique de 1977 apporte au lecteur français une troisième traduction de ce texte. À la traduction officielle soviétique et à celle de Michel Lesage publiée par la documentation française, en mars 1978, les auteurs ont voulu ajouter une présentation commentée du texte constitutionnel.

Les premières pages de l'ouvrage exposent les objectifs visés, les justifications des thèmes analysés, les limites de l'étude et une courte bibliographie des titres français relatifs à la Constitution ou qui en facilitent la compréhension. Suivent dans une deuxième partie six brèves études constituant des interprétations thématiques de concepts clés du texte constitutionnel. En dernier lieu, raison d'être du volume, la traduction commentée de la loi fondamentale de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

« Mettre à la disposition du lecteur de langue française une version du texte officiel répondant aussi fidèlement que possible à des normes scientifiques, accompagnée aussi systématiquement que possible de justifications de la traduction par rapport aux concepts » constitue l'objectif principal que les auteurs cherchent à atteindre par une présentation et des analyses d'ordre politico-juridique. Ils tentent, pour qualifier leur démarche, d'introduire le concept nouveau de droit politique, plus large, invoquent-ils, que celui de droit constitutionnel. Que l'on accepte ou non le nouveau vocabulaire – la notion de droit public aurait peut-être pu suffire – cette tentative révèle, chez les auteurs une préoccupation d'ordre linguistique que nous retrouverons tout au long de l'étude, soit par la grande importance qu'ils accorderont à la traduction exacte des concepts, soit par leur analyse des principes du texte conçu comme « discours du pouvoir en termes dogmatiques, et même en termes de commandement ». Ils chercheront donc à dégager ces principes de même qu'à analyser les techniques politico-juridiques contenues dans le texte.

Ces objectifs et préoccupations se concrétiseront dans le texte commenté mais également dans les analyses thématiques choisies.

Celles-ci, au nombre de six, portant dans l'ordre sur « la conception de l'État soviétique dans la Constitution », « la société socialiste avancée », « les organisations sociales dans le développement de la démocratie soviétique », « les collectifs de travailleurs »,

« la propriété et le système économique », et enfin, « le travail et les droits sociaux ». De l'aveu des auteurs, choisis en fonction de leurs affinités personnelles, ces thèmes comportent par ailleurs un intérêt certain, soit parce qu'ils concrétisent dans la Constitution des tendances nouvelles, soit parce qu'ils soulignent des aspects qui ont suscité un grand intérêt chez les Soviétiques.

Partie la plus originale du travail, ces six présentations peuvent être qualifiées de particulièrement réussies. Elles constituent de bonnes synthèses, brèves (de cinq à dix pages), qui situent la place de chacun des concepts par rapport à leur place dans les constitutions antérieures de 1918, 1924 et 1936 et dans la perspective des quelque vingt années de discussions préparatoires au texte de 1977. En ce sens, l'influence marquante du XXII<sup>e</sup> congrès du P.C.U.S. en 1961 ressort avec netteté. L'on peut apprécier l'excellente connaissance des auteurs de la littérature juridique soviétique des deux dernières décennies.

La qualité même de ces présentations ne peut que nous faire regretter le peu de thèmes abordés ; même si les auteurs signalent eux-mêmes cette lacune et l'attribuent à l'urgence de publier un texte commenté, il nous aurait paru nécessaire que les principales notions qui révèlent une évolution importante du système soviétique soient traitées dans cet ouvrage. L'on peut citer à cet effet le système fédéral lui-même, conservé comme fondement de l'organisation entre les nationalités et ethnies mais dont la conception s'est considérablement modifiée depuis 1936. Quitte à paraître plus tard – une autre traduction commentée de la Constitution, très bien présentée et de grande qualité, a d'ailleurs paru en langue française dès l'automne 1978<sup>1</sup> –, l'ouvrage de Pierre et Marie Lavigne aurait gagné à

comporter des études plus nombreuses. L'originalité et l'utilité de la formule n'en auraient été que mieux soulignées.

Après quelques précisions méthodologiques, la dernière partie du volume aborde le texte même de la Constitution. À la suite du préambule, un bref commentaire paragraphe par paragraphe ; puis, les soixante-neuf premiers articles relatifs aux « fondements du régime social et de la politique de l'URSS » et aux relations entre « l'État et la personne » font l'objet de notes à la suite de chacun des articles ; les sept derniers titres, enfin, concernant l'organisation nationale et institutionnelle, sont commentés par blocs logiques d'articles.

Ces commentaires font référence aux constitutions antérieures mais surtout au texte du projet de Constitution soumis à la discussion pendant l'été 1977. Ce coup d'œil sur l'influence de la consultation générale n'est pas aussi systématique que celui de Robert SHARLET (*The New Soviet Constitution of 1977 : Analysis and Text*) mais nous permet d'identifier les amendements que le texte final a retenus.

Par son souci de rendre les concepts avec le plus de précision possible non seulement sur un plan linguistique mais relativement au système politique, l'ouvrage de Pierre et Marie Lavigne est un instrument précieux. Une édition ultérieure gagnerait cependant à multiplier les brèves analyses thématiques.

Christine PIETTE

*Département d'histoire,  
Université Laval*

1. Michel LESAGE, « La constitution de l'URSS, 7 octobre 1977. Texte et commentaires », *Notes et études documentaires*, décembre 1978 (La Documentation française).